

ENSEMBLE!

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Volume 4 • Édition 2006-2007

DES POLICIERS

font 1 300 km à vélo pour la protection
et le mieux-être des enfants!



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

Sommaire

ENSEMBLE!



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

PRÉSIDENT
Yves Francoeur

VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET AUX COMMUNICATIONS
Mario Lanoie

COORDONNATEUR
Martin Viau
martinv@fppm.qc.ca

COLLABORATEURS
Yves Dupéré
Danielle Lanthier
André Sasseville
Frédéric Simonnot

CONCEPTION GRAPHIQUE
Efficom inc.



EFFICOM

ÉDITEUR :
EFFICOM INC.

BUREAU
1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général
MARCEL FOREST, CA
Directeur vente publicitaire
ANDRÉ LABONTÉ
Directrice infographie
NANCY BOSSÉ
Directrice service à la clientèle
DIANE ALLARD

- 2** Les Montréalais et leurs policiers : main dans la main
- 3** Le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal vous salue!
- 4** La Fraternité des policiers et policières de Montréal... Dans votre entourage depuis plus de 50 ans...
- 6** La Sécurité publique du Québec : un message adressé aux policiers et policières...
- 7** Les policiers montréalais sont appréciés !
- 12** Il faut modifier la loi qui nuit au travail des policiers !
- 16** Policiers : Joignez la plus grande force bénévole au monde!
- 18** Le prélèvement obligatoire d'échantillons corporels : une question de bon sens!
- 20** La 40^e Journée fêtes au lard : Comment servir 20 600 repas chauds en moins de deux heures d'un bout à l'autre de l'île de Montréal
- 24** La 40^e Journée fêtes au lard : une organisation gagnante!
- 25** Merci à nos généreux commanditaires
- 26** La Symphonie fête ses 50 ans!
- 29** Bénévoles pour Olympiques Spéciaux Québec : Deux policières au grand cœur
- 32** Le Tour cycliste des policiers de Montréal : un succès!
- 34** Les partenaires de la Fraternité...

ENSEMBLE!

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal Volume 4 • Édition 2006-2007

DES POLICIERS
font 1 300 km à vélo pour la protection
et le mieux-être des enfants!



Une première en 2006 :
le Tour cycliste des policiers de Montréal,
au profit de la *Fondation Marie-Vincent*
et du *Réseau Enfants Retour*.

Lire notre reportage en page 32.

Photo de la page couverture : Mario Lambert

Les Montréalais et leurs policiers : main dans la main

**Vous avez entre les mains
la 4^e édition de la revue annuelle
de la Fraternité des policiers
et policières de Montréal,
Ensemble. Vous y trouverez
maints témoignages de
l'engagement de vos policiers
dans leur communauté. Qu'est-
ce qui anime le milieu policier
montréalais en ce début d'année
2007 ? Quels sont les grands
enjeux ? Présentation du
contenu de notre revue...**

Bonne lecture !



YVES FRANCOEUR
PRÉSIDENT FPPM



En mars 2006, pour la première fois de son histoire, la Fraternité commandait un sondage afin de mesurer le degré d'appréciation des Montréalais à l'égard du travail de leurs policiers. Les résultats ne nous ont pas surpris outre mesure, parce que nous savons que nos policiers et nos policières agissent en professionnels, mais ils nous ont quand même fait plaisir !

Le compte-rendu que nous vous présentons dans ce numéro démontre hors de tout doute que les Montréalais ont une perception juste et positive des policiers, qu'ils reconnaissent que leur travail est difficile mais qu'ils l'accomplissent pourtant avec le professionnalisme qu'on attend d'eux.

Notre sondage mesurait aussi la satisfaction au travail de nos policiers. Oups ! Vous le verrez, bon nombre de policiers estiment que, si leur environnement organisationnel était mieux adapté à leurs besoins de travailleurs et de travailleuses, ils seraient en mesure d'offrir de meilleurs services aux Montréalais, tant du côté de la prévention que de la répression du crime.

Mais ne vous en faites pas... Cela n'empêche pas les policiers et les policières montréalais de s'impliquer dans leur communauté pour en faire un monde meilleur.

Le 29 septembre dernier, le Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et des policières de Montréal

y allait de la 40^e édition de la Journée des fèves au lard. Encore une fois, l'implication des policiers, de leurs représentants syndicaux, des agents sociocommunautaires et de bon nombre de commandants des postes de quartier permettra fort probablement, quand les comptes de l'exercice seront établis, de redistribuer environ 100 000 \$.

Autres exemples d'implication : la Course au flambeau, pour le bénéfice des athlètes handicapés du Québec, et le Tour cycliste des policiers de Montréal, au profit de la Fondation Marie-Vincent et du Réseau Enfants Retour.

Vous trouverez également dans ce numéro quelques articles qui indiquent comment nos dirigeants pourraient rendre le travail des policiers plus sécuritaire et plus efficace. Les policiers, ne l'oublions jamais, sont des citoyens comme les autres, des citoyens à part entière et des professionnels qui méritent amplement de travailler dans un milieu épanouissant.

Souhaitons que ces quelques pages de textes et de photos vous permettent de mieux comprendre la réalité des policiers et des policières montréalais !

Yves Francoeur

Le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal vous salue !

En ce début d'année 2007, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous offrir mes vœux les plus sincères de bonne année et vous souhaiter santé et paix ainsi qu'aux membres de votre famille.

L'objectif de notre administration d'assurer à la population un milieu de vie sécuritaire des plus enviables est toujours au cœur de nos préoccupations.

La mise en place, en début d'année 2006, de notre équipe de 133 policiers et policières qui avaient pour mission de renforcer la sécurité routière et la fluidité de la circulation, a été très appréciée par la population. La présence policière accrue a permis de redonner un sentiment de sécurité aux citoyens et de diminuer le nombre d'infractions de toutes sortes. Soyez assurés que nous poursuivons en ce sens.

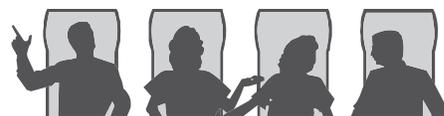
Au cours de l'automne dernier, nous avons considérablement fait progresser le dossier des policiers dans le métro. Nous sommes confiants qu'au cours des premiers mois de 2007 les policiers patrouilleront dans le métro.

Les défis sont toujours nombreux pour une métropole de l'envergure de Montréal mais l'apport professionnel et dévoué du corps policier montréalais nous permet de les relever. Rendons-lui hommage...



Claude Dauphin

Vice-président du comité exécutif
Responsable de la sécurité publique et
des relations intergouvernementales



MARIO LANOIE
VICE-PRÉSIDENT
À LA RECHERCHE ET
AUX COMMUNICATIONS

La Fraternité des policiers et policières de Montréal Dans votre entourage depuis plus de **50 ans...**

Reconnue comme l'un des chefs de file syndicaux du milieu policier au Québec, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est en fait un des plus grands syndicats policiers de la province. La Fraternité est membre associé de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ). Elle est aussi membre de l'Association canadienne de la police professionnelle (ACPP). L'article 2.01 de ses Statuts et Règlements stipule que « la Fraternité a pour objet

l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

La Fraternité représente plus de 4 200 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cela exclut les membres de l'état-major du Service et le directeur de police. La Fraternité offre également des services à 4 767 membres retraités.

La structure syndicale de la Fraternité compte près de 150 personnes, réparties

dans les 39 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire, les groupes localisés à la Place Versailles ainsi que plusieurs autres unités.

La Fraternité est constituée d'un Conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel. Sept cadres et une douzaine d'employés forment la permanence de la Fraternité.

Le Conseil de direction de la Fraternité...



Yves Francoeur
Président



Pierre-David Tremblay
Vice-président exécutif



Denis Monet
*Vice-président à la Trésorerie
et au Secrétariat*



La structure syndicale de la Fraternité au début de l'année 2007



Les délégués et les moniteurs syndicaux, au nombre de 150, constituent le fer de lance de la Fraternité. Sans leur engagement, l'action syndicale parmi les policiers et les policières n'aurait pas beaucoup de portée.

un engagement constant !



Martin Roy
*Vice-président aux
Relations de travail*



Mario Lanoie
*Vice-président à la Recherche
et aux Communications*



Robert Boulé
*Vice-président à la Prévention
et aux Relations avec les
membres*

La Sécurité publique du Québec : un message adressé aux policiers et policières...

À titre de ministre de la Sécurité publique et au nom du gouvernement du Québec, je suis heureux de disposer de cette tribune pour rappeler l'importance du travail que vous effectuez au quotidien dans l'exercice de vos fonctions policières. L'apport d'un service de police et de ses membres est sans contredit primordial pour favoriser un sentiment de sécurité au sein d'une collectivité. Je me fais d'ailleurs le porte-parole des citoyennes et des citoyens de Montréal et du Québec pour souligner l'ardeur et le professionnalisme dont vous faites preuve dans l'accomplissement de votre devoir.



Je pense ici, par exemple, aux événements malheureux qui se sont déroulés au Collège Dawson. En effet, j'ai eu l'occasion, au lendemain des événements, de vous témoigner ma satisfaction devant la rapidité, l'efficacité et la compétence avec lesquelles vous êtes intervenus lors de cette tragédie.

La société évolue et il nous faut rester vigilants pour maintenir des standards élevés dans le domaine policier. C'est d'ailleurs avec le souci d'offrir aux policières et aux policiers du Québec les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat qu'un nouveau Règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police a été instauré récemment. Grâce à ce règlement, les policières et les policiers pourront désormais bénéficier d'une formation adaptée afin d'offrir des services efficaces en matière d'enquête.

Toujours en ayant à l'esprit la sécurité collective, l'Assemblée nationale a adopté, le 14 juin 2006, la Loi sur la sécurité privée, qui vise à encadrer l'exercice des activités de sécurité privée dans les secteurs du gardiennage, de l'investigation, des systèmes électroniques de sécurité, de la serrurerie, du convoyage de biens de valeurs et des services-conseils en sécurité. Après la réforme de la sécurité publique en 2001, le Québec se devait de revoir les paramètres des interventions en sécurité privée. C'est au cours de l'automne 2007 que le Bureau de la sécurité privée devrait voir le jour et amorcer ses activités.

Le gouvernement est intervenu pour revoir la portée de certains aspects de la Loi sur la police. Il suffit de penser au projet de loi n° 80, qui a permis d'introduire la notion d'excuse pour des policières et policiers sanctionnés par le Comité de déontologie policière. Les assouplissements ainsi consentis l'ont été à la satisfaction des représentants des associations policières.

Depuis que je suis en poste, j'ai toujours souhaité contribuer à l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail des policières et policiers du Québec. Beaucoup de choses restent à faire. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai demandé que l'on prépare, au cours de l'automne 2006, de nouveaux amendements à la Loi sur la police, de telle sorte qu'elle corresponde encore davantage à la réalité à laquelle vous êtes maintenant confrontés.

La société dans laquelle nous vivons est complexe et elle requiert des moyens et des outils qui y sont adaptés. Tout en restant à votre écoute pour que nous puissions, ensemble, offrir aux citoyennes et aux citoyens de Montréal et du Québec un environnement sécuritaire où il fait bon vivre, je demeure convaincu de votre dévouement dans la réalisation de votre mandat.

Jacques P. Dupuis

Sondage exclusif

Les policiers montréalais sont appréciés !

Dans cette quatrième édition de la revue *Ensemble*, nous vous présentons les résultats d'un sondage commandé par la Fraternité et réalisé au printemps 2006 par la firme Ipsos Descarie auprès de la population de l'île de Montréal.

L'objectif : mesurer le capital de sympathie des policiers et policières aux yeux des citoyens et connaître leur perception quant à la qualité de leur travail.

Nous vous présentons également le point de vue des policiers sur l'organisation de leur travail et sur certains aspects négatifs de la Loi sur la police, recueilli grâce à un sondage auprès des membres de la Fraternité et lors de groupes de discussion.

FRÉDÉRIC SIMONNOT



Une profession admirée

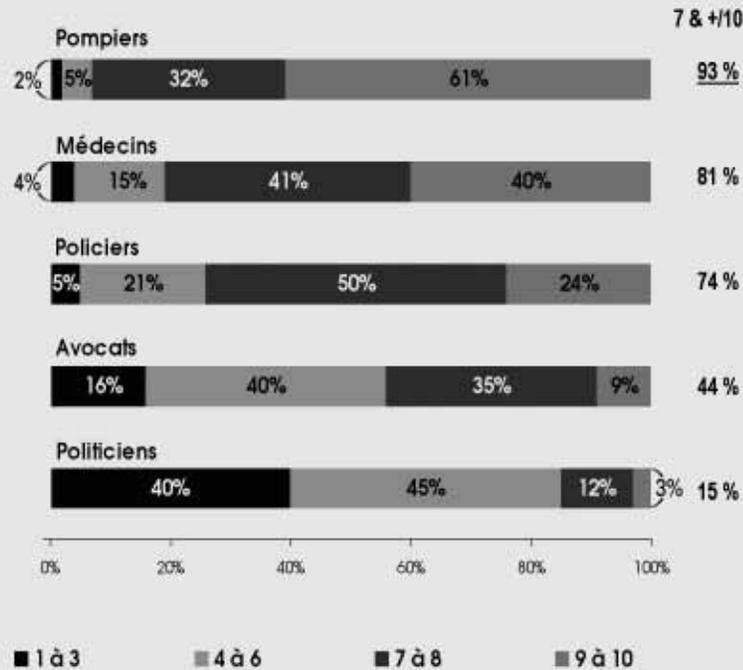
Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce sondage a révélé quelques résultats intéressants. Ainsi, contrairement à ce que bien des policiers eux-mêmes pensent, ils sont très appréciés de la population. Dans le cadre d'un exercice visant à comparer la perception de cinq professions, près des trois quarts des répondants (74 %) ont donné une note de 7 et plus à l'image des policiers sur une échelle de 1 à 10.

Les pompiers et les médecins ont obtenu la même appréciation dans des proportions respectives de 93 % et 81 %, très loin devant les avocats (44 %) et les politiciens (15 %). Ce résultat de 74 % est remarquable compte tenu que, dans ce groupe de professions, seuls les policiers ont la tâche ingrate de faire respecter la loi. (Voir tableau 1.)

TABLEAU 1

IMAGE PERÇUE DE DIFFÉRENTES PROFESSIONS

sur une échelle de 1 à 10 où 10 signifie « Très bonne image »

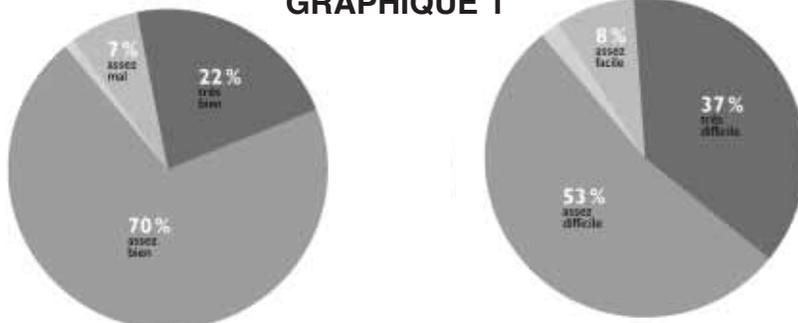


Un travail apprécié

En ce qui concerne la formation et le professionnalisme, jusqu'à 43 % des citoyens montréalais jugent que les nouveaux policiers sont plus formés qu'avant et 27 %, qu'ils le sont autant. D'autre part, 33 % estiment que les policiers agissent de manière plus professionnelle qu'auparavant et 46 %, autant.

Le niveau de satisfaction face au travail de la police montréalaise est d'ailleurs tout aussi excellent, la note attribuée étant égale ou supérieure à 7 sur 10 dans 72 % des cas. En fait, 92 % des personnes interrogées estiment que les policiers et policières de Montréal font très bien (22 %) ou assez bien (70 %) leur travail. Pourtant, 90 % reconnaissent que ce travail est très difficile (37 %) ou assez difficile (53 %). (Voir graphique 1.)

GRAPHIQUE 1



Le faux procès du profilage racial

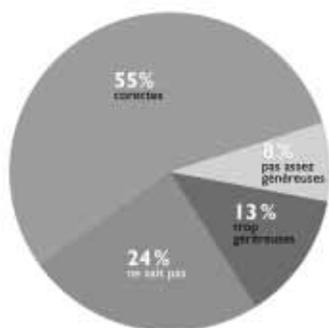
Plus de 8 citoyens sur 10 (82 %) jugent que les policiers ne pratiquent « jamais », « rarement » ou que « parfois », le profilage racial, alors que 18 % pensent qu'ils le pratiquent souvent. De plus, souligne la firme de recherche, « on ne note aucune différence significative selon l'appartenance ethnique, ce qui pourrait laisser croire que cette réputation tient davantage du mythe que de la réalité ». De plus, 30 % des répondants trouvent que le niveau de racisme parmi les policiers de Montréal est moindre que par le passé, comparativement à 11 % pensant le contraire, soit un écart significatif de 19 points de pourcentage. Enfin, il faut noter que les allophones sont plus nombreux (30 %) que la moyenne (22 %) à penser que les policiers font preuve d'un plus grand respect envers les citoyens que par le passé.

Une grande majorité de citoyens satisfaits

Pratiquement une personne sur deux (48 %) a déjà eu des contacts à titre de plaignant avec un policier. La grande majorité (72 %) ont été très satisfaits (36 %) ou satisfaits (36 %) du service rendu. Seuls 12 % n'ont pas été satisfaits du tout. Les mentions positives portent particulièrement sur le caractère humain, sympathique et courtois des policiers (18 %), de même que sur leur professionnalisme (14 %).

Quant aux conditions de travail des policiers, on les trouve trop généreuses (13 %), correctes (55 %), pas assez généreuses (8 %), ou bien on avoue ne pas savoir (24 %). On peut donc affirmer, après répartition des indécis, que 83 % des Montréalais pensent que leurs policiers sont correctement ou insuffisamment rémunérés. (Voir graphique 2.)

GRAPHIQUE 2



Derrière toutes ces données globalement satisfaisantes, y compris le fait que, de leur côté, 96 % des policiers estiment que leurs relations avec les citoyens sont généralement très bonnes (30 %) ou plutôt bonnes (66 %), il faut néanmoins noter que 81 % des policiers se sentent moins respectés que par le passé. Parmi les autres, 16 % pensent que c'est pareil et seuls 3 % se sentent davantage respectés.

L'organisation du travail : à améliorer...

Pour les citoyens, il ne fait aucun doute que l'implantation de la police de quartier est une initiative qui permet à la police de Montréal d'« effectuer son travail le mieux possible ». C'est ce que

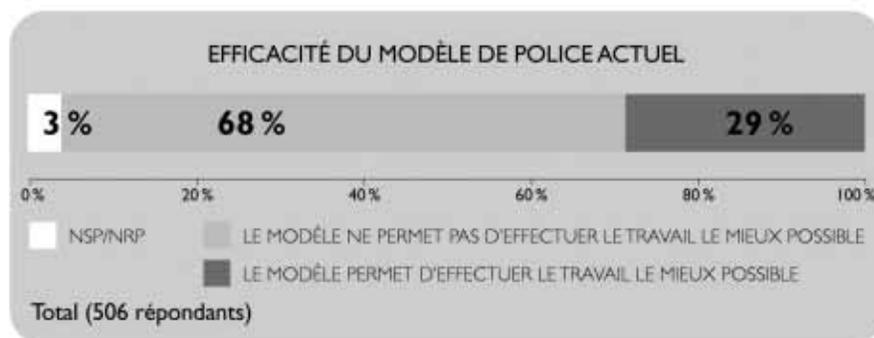
« Dans les groupes de discussion organisés, le premier élément mentionné par les policiers pour expliquer leur insatisfaction quant à l'organisation de leur travail est le manque criant de personnel, et ce, à tous les niveaux. »

pensent 77 % d'entre eux. D'ailleurs, environ les deux tiers (65 %) ont l'impression que la police de quartier a permis aux policiers de se rapprocher de la population, contre seulement 13 % qui pensent le contraire. Cela dit, il faut souligner que, même si 49 % des citoyens considèrent que la police de quartier donne une plus grande visibilité aux policiers, seulement 38 % affirment se sentir davantage en sécurité que par le passé.

Pour les policiers, l'organisation actuelle du travail doit être repensée, la majorité d'entre eux étant au contraire

persuadés qu'elle ne leur permet pas de faire leur travail le mieux possible... En effet, les policiers sont 68 % à avoir répondu non à la question suivante : « Selon vous, le modèle de police actuellement en place sur l'île de Montréal, c'est-à-dire la police de quartier, vous permet-il d'effectuer le mieux possible votre travail de policier ? » De plus, invités à indiquer à quel point ils étaient satisfaits de la qualité de service qu'ils offraient à la population, 43 % ont répondu « pas satisfaits » (9 %) ou « peu satisfaits » (34 %). (Voir tableau 2.)

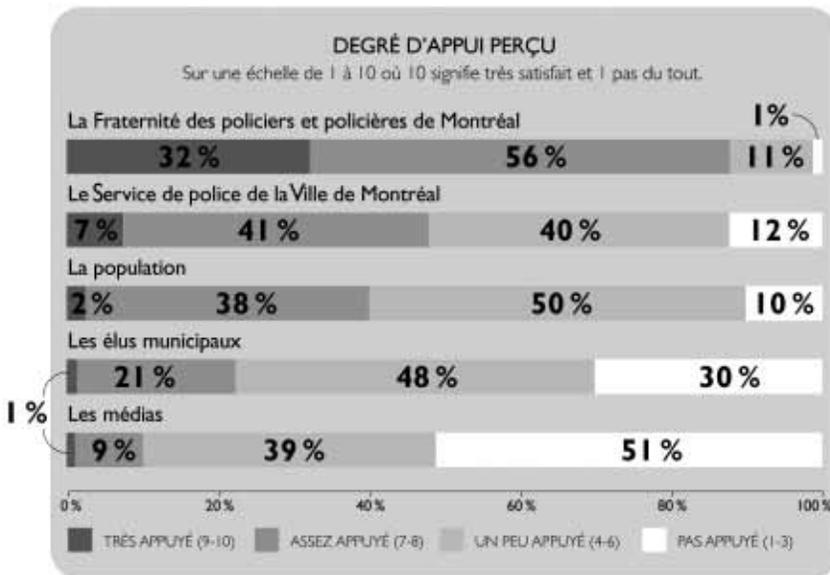
TABLEAU 2



L'efficacité du modèle de police actuel, selon les policiers

En outre, les policiers sont loin de se sentir appuyés également par tout le monde. Ils sont 40 % à se sentir très ou assez appuyés par la population, mais la majorité d'entre eux estiment être très peu soutenus par les médias ou les élus municipaux. (Voir tableau 3.)

TABLEAU 3



Si les policiers ne remettent pas en question le modèle lui-même, ils estiment qu'il faut vite le perfectionner, notamment en allouant les effectifs nécessaires pour le faire fonctionner efficacement. Dans tous les groupes de discussion organisés, le premier élément mentionné pour expliquer la réponse au sondage est le manque criant de personnel, et ce, à tous les niveaux.

Cette situation a des effets négatifs importants. En effet, les policiers sont constamment débordés et ont de la difficulté à répondre aux appels ou à faire

les enquêtes dans un délai raisonnable. Ils n'ont pas le temps de faire le suivi adéquat des dossiers. Il leur est très difficile d'obtenir un congé et, lorsque l'un d'eux s'absente, toutes les autres ressources sont taxées à outrance, particulièrement durant les périodes de vacances. La surcharge de travail, tant chez les enquêteurs que chez les patrouilleurs, est d'ailleurs la principale source d'insatisfaction.

Les policiers font remarquer que le système mis en place a séparé géographiquement les patrouilleurs et les

enquêteurs et que la transmission de l'information et des connaissances s'en trouve affectée. D'autre part, ils estiment que la police de quartier a créé des équipes de travail trop restreintes pour pouvoir rendre en tout temps les services attendus. Ne pas pouvoir finir le travail commencé, ne pas pouvoir donner un service dans des délais raisonnables, ne pas pouvoir donner suite à un projet simple qui pourrait améliorer la sécurité publique sont d'autres sources d'insatisfaction et de démotivation parmi les policiers.

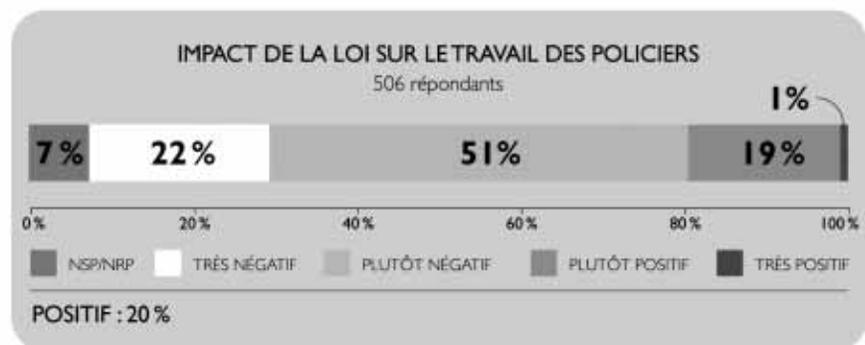
À l'évidence, l'organisation du travail au Service de police de la Ville de Montréal doit être améliorée, car il est tout à fait anormal qu'autant de policiers soient insatisfaits de la qualité des services qu'ils rendent à la population.

Les impacts négatifs de la Loi sur la police

À lire également, l'entrevue du président, en page 12.

C'est bien connu, les policiers vivent également assez mal avec la Loi sur la

TABLEAU 4



police, et on peut les comprendre... Interrogés sur l'impact de cette loi sur leur travail, 73 % des policiers mont-réalais estiment qu'il est négatif.

(Voir tableau 4.)

Impact de la Loi sur la police sur le travail des policiers

L'impact est aussi jugé négatif sur le niveau de confiance (75 % contre 5 % le jugeant positif), sur la motivation au travail (67 % contre 5 %), sur le nombre de plaintes de citoyens contre les policiers (61 % contre 9 %). Enfin, si 66 % des membres disent que la Loi sur la police n'a eu aucun impact sur la rapidité d'intervention, 23 % (presque un policier sur quatre) croient tout de même qu'elle a eu un impact négatif.

La Loi sur la police : effets secondaires préoccupants dénoncés par les policiers

- ◆ « Les criminels peuvent se servir indûment des recours en déontologie contre les policiers. » **Quatre-vingt-dix pour cent** se disent tout à fait (60 %) ou assez d'accord (30 %) avec cet énoncé.
- ◆ « Les policiers hésitent davantage avant d'agir, ce qui les rend moins efficaces. » **Soixante-seize pour cent** se disent tout à fait (44 %) ou assez d'accord (32 %) avec cet énoncé.
- ◆ « La Loi sur la police amène parfois certains policiers à ne pas

faire certaines arrestations pour éviter des problèmes. » **Soixante-six pour cent** se disent tout à fait (38 %) ou assez d'accord (28 %) avec cet énoncé.

- ◆ « Les nouveaux policiers apprennent plus ce qu'ils ne peuvent pas faire que ce qu'ils peuvent faire. » **Quatre-vingt-sept pour cent** se disent tout à fait (54 %) ou assez d'accord (33 %) avec cet énoncé.

Selon la firme de recherche, les policiers ont une vision généralement négative de la Loi sur la police. Si les effets les plus néfastes de cette loi semblent surtout se faire sentir au niveau du climat de travail, les interventions sur le terrain peuvent aussi être affectées, au point de mettre la sécurité du public et des policiers en jeu.

Il est clair que la Loi sur la police a un certain nombre d'effets négatifs imprévus et que des aménagements s'imposent. Depuis juin 2000, les policiers sont moins confiants, moins motivés, et parfois plus hésitants avant d'agir, au point de penser à fermer les yeux dans certaines circonstances! Ces effets secondaires sont suffisamment importants pour que l'on puisse dire que la qualité du travail des policiers a diminué au Québec depuis l'adoption de cette loi et que, si ses principes n'ont pas à être remis en question, il est temps d'en réviser les modalités d'application. À l'heure actuelle, ces modalités font en sorte que, sur le plan juridique, les policiers sont traités comme des sous-citoyens!

Méthodologie

Les pourcentages exprimant le point de vue de la population mont-réalaise proviennent d'un sondage téléphonique réalisé auprès de 403 citoyens de 18 ans et plus habitant l'île de Montréal et sélectionnés de façon aléatoire avec pondération de l'âge, du sexe et de la langue en fonction des données de Statistique Canada (2001). La marge d'erreur statistique maximale est de 4,9 % 19 fois sur 20. La collecte des données a eu lieu du 24 au 30 avril 2006.

Les pourcentages exprimant le point de vue des policiers mont-réalais proviennent d'un sondage téléphonique auprès de 506 membres de la Fraternité, sélectionnés de façon aléatoire avec pondération de l'âge, du sexe et de l'activité en fonction des données de Statistique Canada (2001). La marge d'erreur statistique maximale est de 4,4 % 19 fois sur 20. La collecte des données a eu lieu du 2 au 26 mars 2006.

Entrevue avec le président de la Fraternité

Il faut modifier la loi qui nuit au travail des policiers!

Élu président de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal à l'automne 2005,
Yves Francoeur aborde dans
cette entrevue ses principaux
sujets de satisfaction et de
préoccupation : le travail des
policiers, le niveau de sécurité à
Montréal, la police de quartier,
le manque d'effectif et de
moyens, les gangs de rue et les
failles de la Loi sur la police.



FRÉDÉRIC SIMONNOT

Qu'est-ce que ça veut dire, être policier à Montréal, en 2006 ?

Y. Francoeur : Le travail de policier a beaucoup changé ces dernières années. Les lois sont plus complexes et contraignantes qu'avant. Les attentes de la population sont plus nombreuses et plus élevées. La désinstitutionnalisation a multiplié les contacts des policiers avec les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Tout cela fait que la charge de travail s'est alourdie et diversifiée, que les interventions sont plus compliquées et que le travail attendu va bien au-delà de la répression. À part ça, le nombre d'événements spéciaux mettant les policiers à contribution a aussi beaucoup augmenté. Il leur faut assurer 330 services d'ordre par an, presque un par jour, sans parler des services d'ordre locaux assurés par les postes de quartier.

Aujourd'hui, les policiers doivent avoir une meilleure connaissance des lois, en plus d'acquérir des compétences de psychologue, de sociologue, d'intervenant social pour être aptes à intervenir en situation de crise. En fait, le métier de policier évolue en même temps que la société. À Montréal, il est clair que les

policiers effectuent aujourd'hui beaucoup plus d'interventions à caractère préventif que par le passé.

Que pensez-vous du niveau de la sécurité à Montréal ?

Y. Francoeur : Je suis fier du travail accompli par la police en collaboration avec la communauté montréalaise. Le mérite en revient en partie aux citoyens. Dans la lutte contre la criminalité, l'information transmise par la population est toujours le nerf de la guerre. Tous les chiffres concernant la criminalité ont baissé au cours des dernières années à Montréal. Cela dit, il ne faut surtout pas baisser la garde. Je pense bien sûr aux gangs de rue. Je suis content de voir que le ministre de la Sécurité publique a décidé de mettre plus d'argent pour lutter contre ce phénomène, mais je continue de penser que le gouvernement sous-estime le problème. Il ne faut pas oublier que le Service de police de la Ville de Montréal a demandé un peu plus de 40 millions sur 3 ans pour démanteler ces groupes et que l'enveloppe accordée n'est que de 6 millions sur 3 ans. C'est un pas dans la bonne direction, mais cela ne permet

que des interventions ponctuelles. Par conséquent, j'espère que d'autres sommes seront vite consenties pour enrayer ce phénomène avant qu'il ne prenne encore plus d'ampleur.

En ce qui concerne la sécurité dans le métro de Montréal, nous sommes satisfaits, car les policiers actuellement en formation entreront en fonction au cours de cet hiver. Compte tenu de la vulnérabilité des lieux souterrains, ça faisait plusieurs années que nous demandions, surtout depuis les événements de septembre 2001, que ce soit des policiers, plutôt que des agents de sécurité, qui patrouillent de façon assidue et régulière dans le métro. Il y aura bientôt un effectif d'environ 130 personnes affecté à cette tâche. Nous pensons d'ailleurs que la présence de policiers dans le métro permettra aussi de mieux lutter contre les gangs de rue.

En août dernier, vous avez dit en conférence de presse qu'on manquait de policiers à Montréal et que vous étiez inquiet de la qualité des services. Pourtant, la population se dit satisfaite de sa police. Comment expliquez-vous cette différence d'appréciation ?

Y. Francoeur : Oui, dès 1995, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de ce qu'on appelle la police de quartier, nous avons décrié le modèle proposé, non pas son principe, mais sa faisabilité avec le même effectif. Nous avons toujours soutenu que ce modèle ne pouvait pas donner de bons résultats sans qu'on engage un plus grand nombre de policiers. Le problème n'est pas le concept de la police communautaire, c'est très positif de se rapprocher des citoyens et de faire de la prévention, mais l'organisation du travail elle-même : les

« On ne peut pas demander aux policiers de respecter scrupuleusement les droits des citoyens tout en leur niant ces mêmes droits ! »

équipes sont tellement réduites que ça ne peut pas fonctionner de manière satisfaisante.

D'après un sondage que nous avons fait effectuer au printemps 2006, les citoyens se disent effectivement satisfaits de leurs policiers et de la police de quartier. C'est la preuve que l'approche fonctionne, et qu'elle accroît le sentiment de sécurité de la population, ce qui est capital, mais les policiers savent que, dans les faits, ils ne peuvent pas offrir la qualité de service que les citoyens attendent. Je suis heureux de voir que la population se sent bien protégée, mais, lorsqu'on est au courant de la façon dont se déroulent les opérations, on constate vite qu'il faudrait plus d'agents pour faire le travail vraiment comme il se doit.

Pourquoi voulez-vous faire modifier la Loi sur la police ?

Y. Francoeur : Le même sondage montre que les instruments législatifs en place n'aident pas les policiers à faire leur travail le mieux possible. Plusieurs dispositions de la loi risquent même de les faire hésiter avant d'intervenir dans certaines circonstances. Vous rendez-vous compte que les trois quarts de nos membres pensent que, depuis la Loi sur la police, les policiers hésitent davantage avant d'agir ? Les deux tiers croient même qu'elle pourrait amener des collègues à ne pas faire certaines arrestations pour éviter des problèmes ! Il faut corriger cette loi pour nous assurer que les policiers puissent faire leur travail adéquatement.

Il n'y a rien d'extraordinaire à vouloir bonifier une loi après quelques années.

D'autre part, il faut comprendre que nous ne remettons pas en question les fondements de cette loi, mais seulement ses modalités d'application. De l'aveu même de Serge Ménard, l'auteur de la loi, plusieurs articles ont des conséquences indésirables imprévues.

Vous comprenez, on dit aux policiers que leur travail est de faire respecter la loi et que tous sont égaux devant elle. On leur demande de réunir et de présenter des preuves en bonne et due forme pour permettre ensuite aux juristes et aux avocats de décider s'il y a matière à poursuite, tout en prenant bien soin de respecter les droits des citoyens à chaque étape, or la Loi sur la police transforme les policiers en citoyens de seconde classe, à commencer par l'article 119. On ne peut pas demander aux policiers de respecter scrupuleusement les droits des citoyens tout en leur niant ces mêmes droits !



Un policier devant les tribunaux pour avoir fait son travail !

« Je vais vous donner un exemple, un cas réel, des effets pervers de l'article 119 de la Loi sur la police. Un policier patrouille dans le bas de la ville. En l'apercevant, un conducteur prend la fuite et part en trombe. Réflexe policier normal, le patrouilleur prend le véhicule en chasse pour tenter de l'arrêter. Au coin de la rue, il n'y a pas de panneau d'arrêt, car le fuyard roule dans le sens contraire de la circulation sur une voie en sens unique. Un véhicule arrive dans l'autre sens, celui du patrouilleur le heurte. Le conducteur est très légèrement blessé. Une plainte est portée et le policier se retrouve accusé de conduite dangereuse ayant causé des lésions corporelles, ce qui est considéré comme un acte criminel pur.

« La Fraternité a toujours demandé au législateur de dire clairement aux policiers s'ils devaient faire des poursuites ou ne pas en faire et, si oui, de leur accorder toute la protection juridique requise. »

Dans un tel cas, en vertu de l'article 119, si le policier est reconnu coupable, il est immédiatement destitué de son poste. Bref, il est pénalisé pour avoir fait son travail. C'est aberrant.

« D'une part, la Fraternité a toujours demandé au législateur de dire claire-

ment aux policiers s'ils devaient faire des poursuites ou ne pas en faire et, si oui, de leur accorder toute la protection juridique requise.

« D'autre part, il faut comprendre que tous les actes qui entrent dans la catégorie des actes criminels purs ne sont pas de la même gravité. C'est pourquoi nous demandons qu'un policier puisse être entendu avant que des sanctions professionnelles ne soient prises contre lui, comme cela se fait dans n'importe quel ordre professionnel.

« Il faut que l'employeur ait le loisir de juger au cas par cas, en tenant compte d'un ensemble d'éléments: le dossier du policier, sa conduite, les circonstances de l'événement, etc. La destitution automatique n'est pas une façon de faire acceptable. C'est trop radical, en plus d'être injuste et contre-productif. Dans les autres professions, on a le droit d'être entendu avant d'être sanctionné ou destitué. Nous ne demandons rien de plus. »



5 autres modifications demandées

Quelles sont les autres modifications que vous souhaitez faire apporter à la Loi sur la police et pourquoi ?

Y. Francoeur : Nous avons cinq autres demandes. Dans tous les cas, c'est une question de bon sens. Tout d'abord, il y a l'article 260, qui oblige tout policier à informer son directeur du comportement répréhensible d'un autre policier, y compris sur la foi d'une allégation ou d'une rumeur, ce qui est parfaitement ridicule. Imaginez le climat dans un milieu de travail où chacun est tenu de dénoncer son collègue au moindre oui-dire, sans même avoir l'ombre d'une preuve ! Nous demandons que cette obligation ne s'applique que lorsqu'un policier est réellement témoin d'un acte répréhensible.

Ensuite, il y a l'article 262. Son application fait qu'on peut obliger un policier à témoigner contre un collègue qui aurait commis un acte répréhensible, du simple fait qu'il le connaît ou a déjà été en relation avec lui. Nous voulons que tout policier rencontré à titre de témoin soit réellement concerné par l'enquête menée et qu'il ait le droit à l'assistance d'un avocat, comme n'importe quel citoyen.

Dans le même esprit, nous voulons aussi faire modifier l'article 286, qui oblige le directeur d'un corps de police à informer le ministre de toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, et l'article 288, qui exige que ce directeur transmette le dossier au procureur général sans égard au bien-fondé de l'allégation.

Autrefois dit, dès qu'un policier fait l'objet d'une allégation, une enquête criminelle est entreprise. Ainsi, con-

trairement à ce qui se passe dans une enquête criminelle concernant tout autre citoyen, le dossier ne peut pas être clos en cas d'absence ou de manque de preuve. La conséquence, c'est que de nombreux dossiers se retrouvent inutilement devant les tribunaux à la suite d'allégations mensongères. Nous voulons donc que le chef de police ait le pouvoir de procéder à une enquête pour vérifier les faits et celui de juger s'il y a lieu ou non de transférer le dossier à la justice.

Enfin, il y a l'article 117, inutilement restrictif. Je vous donne un exemple : un policier hérite d'une auberge alors qu'il est à quelques années de sa retraite. Cet article l'oblige à s'en départir du simple fait que l'établissement nécessite un permis d'alcool. On peut comprendre que le législateur ne veuille pas que les policiers aient des intérêts dans des bars ou des boîtes de nuit, mais lorsque la mission première d'un établissement est la restauration ou l'hébergement, il n'y a pas de raison d'imposer une telle interdiction.



Campagne de recrutement de bénévoles spécialisés à la Croix-Rouge

Policiers : Joignez la plus grande force bénévole au monde!

La Croix-Rouge cherche actuellement à recruter des bénévoles qualifiés et spécialisés dans la grande région montréalaise. Le Conseil de direction de la Fraternité n'hésite pas à mettre les pages de sa revue à la disposition de la Croix-Rouge parce qu'il estime que, parmi les nouveaux retraités, beaucoup de policiers pourraient bien aimer s'investir ici, à Montréal, pour apporter une aide spécifique lors de catastrophes ou de conflits.



Des équipes spécialisées au coeur de l'action

Des équipes d'intervention d'urgence (EIU) de la Croix-Rouge sont mobilisées en moyenne deux fois par jour pour venir en aide à des personnes victimes d'incendies, la plupart du temps. Les bénévoles reçoivent des formations en secourisme et différentes formations spécialisées en services aux sinistrés.

La Croix-Rouge recrute également des bénévoles pour faire partie d'équipes d'intervention lors de catastrophes (EIC). Dans un contexte où les changements climatiques pourraient entraîner une augmenta-

tion des catastrophes naturelles (vagues de chaleur, verglas, pluies diluviennes), il vaut mieux se préparer dès maintenant.

Pour les équipes EIC, la Croix-Rouge recherche des bénévoles spécialisés en logistique, en management, en ressources humaines, en communication ou en gestion des finances, toutes des tâches pour lesquelles les policiers sont déjà formés.

S'investir à la Croix-Rouge

Devenir bénévole à la Croix-Rouge, c'est rejoindre plus de 90 millions de personnes qui participent à la même action humanitaire, avec les mêmes





principes et les mêmes valeurs d'entraide et d'humanité. Cette chaîne de solidarité, la plus importante au monde, est également active ici, au Québec, grâce à 10 000 bénévoles répartis dans toutes les régions.

En plus de s'engager auprès d'un organisme respecté et reconnu, les bénévoles de la Croix-Rouge acquièrent une expérience unique du travail humanitaire et mettent leurs compétences et expertise au service de leur communauté.

Au Québec, la Croix-Rouge a conclu des ententes de services aux sinistrés avec plus de 620 municipalités. Par ces ententes, la Croix-Rouge offre des services d'hébergement, d'alimentation, d'habillement et de réconfort selon les besoins de la population et des instances municipales. Les bénévoles de la Division du Québec de la Croix-Rouge interviennent pour venir en aide aux sinistrés. L'organisme est également un partenaire de premier plan du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec dans le cadre d'opérations de mesures d'urgence.

Recommencer sa vie à zéro

Chaque année au Québec, des milliers de sinistrés affectent des Québécois soudainement privés de l'indispensable : un toit, des vêtements, de la nourriture. Assurés ou pas, ces sinistrés doivent immédiatement trouver un refuge alors qu'ils sont sans papiers, sans argent, sans ressources.

C'est dans ces moments de détresse que les bénévoles de la Croix-Rouge posent avec compassion les gestes de réconfort qui rassurent et offrent l'essentiel aux victimes. Sur les lieux : une couverture sur les épaules grelottantes d'un sinistré, une peluche pour réconforter un enfant, un appel à la famille. Au cours des trois jours qui suivent le sinistre, les bénévoles s'assurent que les sinistrés seront logés en plus d'offrir des bons d'achat pour de la nourriture et des vêtements neufs pour tous les membres de la famille.

C'est un soutien à la fois humain et matériel qu'offrent les bénévoles de la Croix-Rouge à des personnes complètement démunies qui doivent souvent rebâtir leur vie...

Voilà pourquoi l'engagement des bénévoles de la Croix-Rouge est essentiel. Le travail accompli au quotidien et lors de catastrophes majeures telles que



les pluies diluviennes au Saguenay ou la crise du verglas, illustre de façon concrète l'importance de la force bénévole de la Croix-Rouge ici, au Québec.

Ils vous parlent de la Croix-Rouge...

Robert Beauchamp, bénévole

« Il y a neuf ans, je suis devenu bénévole de la Croix-Rouge. Je ne me suis jamais senti aussi utile de toute ma vie. Il y a cette femme qui, durant un incendie, avait le visage pétrifié et tenait son garçon de trois ans. Je me suis approché de l'enfant et lui ai offert un petit toutou... Si vous aviez vu ses yeux s'arrondir et ses bras se tendre vers moi, vous auriez tout de suite compris pourquoi j'ai la Croix-Rouge tatouée sur le cœur. »

Nicole Henry, bénévole

« Je désirais m'impliquer dans une activité où je pourrais aider davantage les autres. Avec la Croix-Rouge, je réussis à soulager la douleur des gens, à les rassurer et à mettre un peu de bonheur dans leur vie lors de moments plus difficiles. Je suis la première à en bénéficier quand je vois leurs yeux soulagés et le sourire renaître sur leurs visages. »

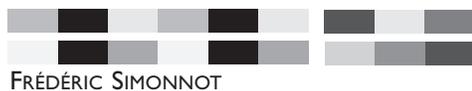
Paulette Painchaud, bénévole

« J'ai toujours ressenti ce besoin de rendre service. Depuis 1973, cet esprit missionnaire est comblé dans mon bénévolat à la Croix-Rouge, où services et programmes d'une grande diversité permettent de secourir les personnes de notre milieu, de notre communauté. Ainsi, j'ai l'occasion de soulager la misère humaine à ma façon et en solidarité avec des gens qui partagent les mêmes convictions. »

Le prélèvement obligatoire d'échantillons corporels :

une question de bon sens!

Histoire d'horreur... Dans le cadre de son travail, un policier, une ambulancière ou un infirmier est éclaboussé par les fluides corporels d'une personne susceptible d'être porteuse du virus du SIDA. Imaginez l'inquiétude ! À sa place, préféreriez-vous en avoir le cœur net le plus vite possible ou subir un long et pénible traitement médical préventif? Peu importe... La loi actuelle ne permet pas d'exiger que des échantillons soient prélevés sur une personne si elle n'y consent pas. On n'a qu'un droit, celui d'attendre et d'espérer.



FRÉDÉRIC SIMONNOT

Le 25 avril dernier, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPO), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) présentaient un mémoire au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, afin de faire corriger cette situation.

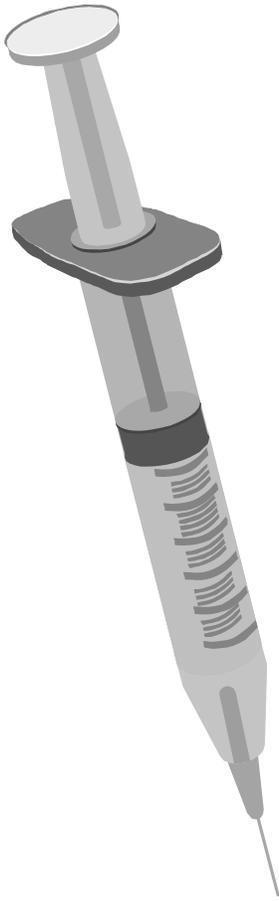
Les trois associations réclament l'instauration d'une « procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels, d'analyse de ces échantillons et de divulgation des informations médicales personnelles tirées de ces analyses » lorsqu'un de leurs membres, de même que celui d'un service d'urgence ou de santé, a été exposé, dans le cadre d'une intervention, à un risque d'infection par une maladie transmissible à la suite d'un contact avec une personne source. Bien entendu, cette proposition prévoit que les résultats de telles analyses ne pourront être utilisés qu'à cette seule fin.

Contrairement à l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, le Québec n'a pas encore adopté de loi allant en ce sens. Ce vide juridique a des répercussions consi-

dérables sur la vie de la personne exposée. D'une part, la prophylaxie postexposition a de sérieux effets secondaires indésirables : nausées, malaises, fatigue, maux de tête, vomissements, diarrhée... D'autre part, abstraction faite de l'anxiété ressentie, la personne en question peut devoir changer ses habitudes de vie, modifier ses pratiques sexuelles, éviter de tomber enceinte ou renoncer à allaiter, le cas échéant, etc.

Bien que les risques de transmission soient généralement faibles, ils sont réels. C'est pourquoi le Québec a besoin d'une législation reconnaissant à ses policières et policiers le droit d'être informés de l'état de santé de la personne source, afin de pouvoir effectuer un choix éclairé dans l'évaluation du ou des traitements adéquats. Le prélèvement obligatoire permettrait :

- de déterminer l'opportunité d'un traitement prophylactique postexposition (trithérapie);
- de définir les mesures de prévention requises pour éviter toute transmission secondaire;
- d'atténuer l'anxiété liée à la possibilité d'une infection.



Quelques cas vécus...

à la Sûreté du Québec

- « À l'été 2004, mon collègue et moi avons reçu un crachat de sang dans la bouche et les yeux de la part d'un suspect. L'individu nous a dit qu'il avait le sida et nous le savions toxicomane. Nous avons dû arrêter de travailler pendant un mois et subir un traitement de trithérapie. Heureusement, l'homme a décidé de fournir un échantillon sanguin et nous avons finalement su qu'il n'était pas porteur. »
- « En 1995, alors que j'étais patrouilleur à Campbell's Bay, je suis intervenu lors d'une bagarre dans un bar à

Shawville. Mon partenaire et moi nous sommes retrouvés couverts de sang. J'ai subi des tests au CLSC Fort-Coulonge et j'ai dû recevoir des injections au cas où le suspect aurait été infecté. Mon épouse était enceinte et nous avons dû attendre des mois avant d'obtenir les résultats des tests. »

- « Alors que j'étais policier à Bellechasse, j'ai dû intervenir auprès d'un individu qui tentait de se suicider par overdose. Comme il était en crise et avait des hallucinations, mes collègues et moi avons dû le maîtriser [...] Une fois à l'hôpital, le médecin de garde a constaté que j'avais des égratignures aux bras à la suite de cette intervention et a demandé à me rencontrer. Il m'a informé que l'individu était porteur de l'hépatite C et qu'il était à haut risque pour le sida puisqu'il avait échangé des seringues avec d'autres consommateurs. Mes collègues et moi avons donc dû prendre une première dose de médication contre le sida. Nul besoin de vous dire que l'impact d'une telle annonce est important [...] Ce n'est vraiment pas évident d'annoncer à sa conjointe qu'on a peut-être contracté le sida lors d'une intervention [...] Cet événement a été très stressant ! »

au Service de police de la Ville de Montréal

- « Au Service de police de la Ville de Montréal, de tels cas sont fréquents. Parmi les quelque quarante cas qui ont fait l'objet de dossiers officiels à la CSST en 2004, 2005 et dans les premiers mois de

2006, les cas pathétiques sont nombreux. On parle de morsures lors de transports de suspects, de deux tentatives de réanimation où sang et salive se sont infiltrés au-delà des protections des policiers, d'un individu qui a reçu une balle à la tête et qui se débat quand les policiers et les ambulanciers tentent de le maîtriser, d'un policier qui est volontairement et violemment piqué avec une seringue souillée, etc. »

au Service de police de la Ville de Saguenay

- « En mai 2005, une bagarre a eu lieu à La Baie. Un des policiers appelés à intervenir a subi des égratignures au coude et au poignet et l'autre avait la jambe en sang et une plaie à un doigt. Ils ont appris par la suite que le suspect était porteur du VIH. »

au Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu

- « Bon an, mal an, deux ou trois policiers de notre service subissent des blessures ou des morsures lors d'interventions. Ils doivent subir des traitements et suivre durant trois mois la trithérapie. Ils sont souvent malades et très anxieux à la suite de ces événements. »

Outre les 14 000 policières et policiers du Québec, cette loi devrait également concerner le personnel des services d'urgence et de santé, les agents correctionnels, les agents de la paix et, bien entendu, les victimes d'actes criminels ainsi que tout bon Samaritain affecté. Au moment de mettre sous presse, on attendait toujours que le ministre prenne position.

Comment servir 20 600 repas chauds en moins de deux heures d'un bout à l'autre de l'île de Montréal

Le 29 septembre 2006, lors de la 40^e Journée des fèves au lard, la Fraternité des policiers et policières de Montréal réussissait la tâche record de livrer 20 600 repas partout sur l'île, ce qui permettra de remettre près de 100 000 \$ à différents organismes de la communauté. Étape par étape, voici le récit de ce tour de force.

③ 423 (230(c) 250) 167	③ 363	20
④ 248	③ 656	21
⑤ 333	④ 1222 (3500) 927	22
⑥ 400	④ 1750	24
⑦ 175 (1440+31)	④ 315	26
⑧ 30	④ 300 (8800+15)	27
⑩ 703 (6450+58)	④ 561	28
⑪ 174 (860+88)	④ 455	31
⑮ 622	④ 526 (4700)	33
Jud. 50	④ 575	35
Livr. 209	Jud. E. 162	37
11217	Ay. 40 500 85	44
(2887)	TRAVAIL 42	Co Sud
		Co Nord
		INT. Juv.
		AOR
		QG

L'organisation de la Journée des fèves au lard commence tôt dans l'année. Dès janvier, le renouvellement des commanditaires commence. La préparation de la documentation s'ensuit et les ventes, dans les postes de quartier et les autres unités du SPVM, commencent à la fin du printemps. Par la suite, le décompte de ces ventes est suivi au jour le jour, pour s'assurer que les objectifs sont atteints... et qu'ils ne sont pas trop dépassés.



Dans les derniers jours avant le jour J, cette année le 29 septembre, les denrées qui serviront à composer les repas commencent à arriver à la Fraternité. Les petits pains, préemballés, fournis pour un prix inférieur au prix coûtant, proviennent de la boulangerie Gadoua. Vingt mille six cents petits pains, auxquels on ajoutera les petits contenants de beurre, eux aussi commandités en bonne partie par la société Parmalat.



Jour J moins 2. L'avant-veille de la Journée des fèves au lard, la grande salle ressemble à une ruche. Une chaîne de montage est aménagée afin de composer les repas, de les emballer et de les réunir en lots avant de les expédier.

Autre grosse livraison : les boissons gazeuses. Ce sont les membres du Comité des affaires sociales qui se tapent la job de décharger les 950 caisses et de les apporter dans la grande salle des locaux de la Fraternité. De gauche à droite : Sébastien Lacasse et Érick Lachapelle.

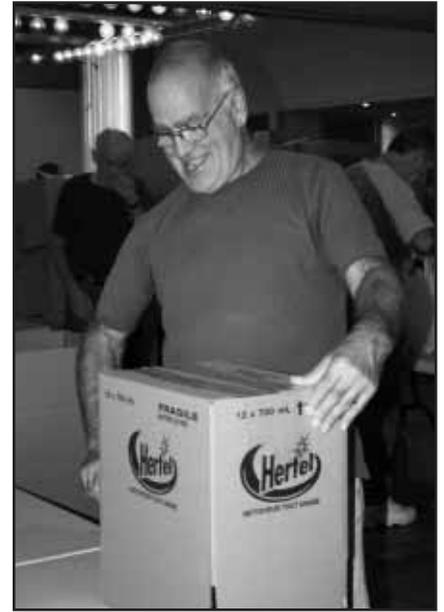
La 40^e Journée fèves au lard



Dans le petit sac, il faut d'abord mettre les ustensiles, offerts par les Rôtisseries Saint-Hubert, et les petits contenants de beurre. Dans le feu de l'action, M^{me} Barabé.



Madame Lefrançois ajoute la boisson gazeuse...



... pendant que M. Robert Latreille assemble des boîtes, une tâche qui requiert une personne à temps complet toute la journée. Les boîtes sont fournies par la cartonnerie Kruger.



Quand tous ces éléments sont dans les petits sacs, fournis à titre gracieux par Home Depot, il faut les nouer et les acheminer à l'expédition. À l'œuvre, Francine Béliveau et son fils...



Au boulot, à l'étape de la logistique, au moment de constituer les commandes, Pierre Juteau lui-même.



Personnage central de cette aventure, Monique Beaudry, secrétaire de Robert Boulé, vice-président à la Prévention et aux Relations avec les membres, met elle aussi la main à la pâte pour s'assurer que les livraisons correspondront scrupuleusement aux commandes.



Petite pause à l'heure du lunch. Nos bénévoles passent aussi une bonne partie de l'après-midi à s'assurer que tout est prêt pour l'étape de la livraison, le lendemain.



17 heures, jour J moins 2. Tout est prêt...

La 40^e Journée fèves au lard



Jour J moins 1. Les camions qui répartiront des boîtes dans les deux autres centres de distribution, à l'est et à l'ouest, sont chargés. La chaîne de montage durera quelques heures. Les camions sont prêtés par Discount Location, un des plus importants commanditaires.



Opération chargement... À partir des deux autres centres de distribution, en plus du siège social de la Fraternité, les boîtes sont envoyées, toujours la veille de l'événement, dans les postes de quartier et les autres points de chute du Service. En procédant ainsi, il ne manque plus, pour le jour J, que les boîtes de fèves au lard.



Jour J : opération livraison. Quand les contenants déjà chauds de fèves au lard arrivent, les responsables de la livraison de chacun des postes de quartier impliqués passent aux centres de distribution pour prendre livraison desdits contenants. C'est la maison l'Héritage qui accomplit le tour de force de préparer les 20 600 repas de fèves au lard et de les livrer alors qu'ils sont très chauds, vers dix heures, le jour fatidique, dans les trois centres de distribution. L'Héritage est un autre des plus importants commanditaires, qui demande moins que ce qu'il lui en coûte pour produire ces plats afin de nous permettre de relever cet immense défi logistique.



Au moment de la livraison dans les postes de quartier s'amorce une tournée des coprésidents de cette journée sur quelques-uns des lieux de livraison. Au départ de cette tournée, le président d'honneur de la Journée des fèves au lard de la Fraternité, M. Rodger Brulotte; le directeur du Service de police de la Ville de Montréal et coprésident de la journée, M. Yvan Delorme; le coordonnateur des activités sociales de la Fraternité, M. Michel Caza; et enfin, l'autre coprésident, Yves Francoeur, président de la Fraternité.



La journée du 29 septembre, le premier repas communautaire de cette Journée fèves au lard a lieu au quartier général du SPVM, rue Saint-Urbain. Deux des bénévoles impliquées : Danièle Sauvageau et Nathalie Letendre, déléguée. À noter également la forte implication de Mme Lise Boisvert, en grande partie responsable du succès de l'événement. Mille mercis...

La 40^e Journée fèves au lard



Visite au poste 1, à l'extrémité ouest de l'île. Les deux grands responsables de l'événement, qui, bon an mal an, assure la distribution de 1000 repas, M. Roberto Del Papa (à gauche), agent sociocommunautaire, et le commandant Michel Lecompte (à droite).



Au poste de quartier 42, ce sont notamment des personnes du troisième âge qui bénéficient de la générosité des donateurs. Quelques participantes de ce dîner communautaire, écoutant ceux et celles qui leur adressent la parole...



M. Sylvain Champagne, commandant, PDO 42; M^{me} Diane Gemme, agente sociocommunautaire, PDO 42; M. Richard Labonté, Marché aux puces 5 étoiles; M. Jacques Giroux, de la société Glopax; M. John Di Lorio, des restaurants McDonald's de St-Léonard; et M^{me} Claire Levac, agente sociocommunautaire, PDO 42. Les trois dirigeants de ces entreprises ont été honorés pour leur contribution à l'œuvre de la Journée des fèves au lard. À l'arrière, M. Claude Brunelle, directeur de l'arrondissement de St-Léonard; M. Réal Charland, agent socio-communautaire, PDO 42; et M. Yves Francoeur, président de la Fraternité.



Le poste 16, à Verdun, organise année après année un autre repas communautaire qui réunit des personnes âgées. De gauche à droite, rangée arrière: l'agent sociocommunautaire Glenn Henden; l'agente sociocommunautaire Carlota Santos; M. Claude Dauphin, responsable de la Sécurité publique à la Ville de Montréal; M. Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux Communications à la Fraternité; M. Pierre Cadieux, désormais inspecteur au CO Sud; l'agent Christopher Van Eycke, du poste 9; M. Yves Charrette, directeur adjoint, SPVM; et M. Marc Touchette, conseiller d'arrondissement du district Champlain Île-des-Sœurs et président de la Commission de la sécurité publique à Verdun. Au centre, debout, M^{me} Johanne Lesage, agente sociocommunautaire. À genoux, la lieutenant Roxanne Pitre et l'agente sociocommunautaire Nathalie Grenier.

Une organisation gagnante !

Ensemble. À titre d'organiseurs, êtes-vous satisfaits des résultats de la 40^e Journée des fèves au lard ?

Robert Boulé et Michel Caza. Oui, nous sommes très satisfaits. L'implication de certaines unités est tout simplement fantastique. Il y a 29 groupes, des postes de quartier ou d'autres unités, qui ont vendu 300 repas et plus. Ce n'est quand même pas rien. Le poste 42, par exemple, s'est surpassé. L'équipe responsable a vendu 1991 repas. C'est un record de tous les temps pour un poste de quartier, mais ce n'est pas la seule bonne performance. Beaucoup de postes ont dépassé les 1000 repas vendus. Parfois, la performance ne vient pas uniquement du nombre de repas vendus. Par exemple, cette année, le poste 37 a pris sous son aile le poste 38. Eh bien, ils ont vendu plus de 1200 repas sur le territoire. Un autre exemple : au poste 4, une nouvelle venue qui croit à la Journée des fèves au lard et à ses retombées a réussi, à elle seule, à vendre 250 repas. Il s'agit de Chantal Castonguay. C'est extraordinaire.

Ensemble. Quels sont les résultats que vous avez obtenus ?

Robert Boulé et Michel Caza. Alors que notre objectif était de 20 000 repas, nous en avons livré 20 650. Si on compte que parfois les gens nous donnent un peu plus d'argent que la somme requise pour acheter les repas, et si on ajoute quelques dons, nous avons reçu des sous pour l'équivalent de 21 365 repas, ce qui fait, pour cette seule journée, un total de 128 190 \$.

Ensemble. Qu'est-ce qui vous surprend le plus, chaque année, quand vous faites le bilan de cette journée ?

Robert Boulé et Michel Caza. Ce qui nous surprend le plus, c'est l'implication des policiers et des policières dans chacune des unités. À ce chapitre aussi, nous pouvons parler de résultats insurpassés. Voici un autre exemple : l'agent Christopher Van Eycke a changé d'affectation au cours de l'année, et il est passé du poste 16 au poste 9. Or, il a quand même prêté main-forte à son ancienne équipe pour s'assurer que tout continuait de tourner comme sur des roulettes. Et il a vendu à lui seul au moins une centaine de repas.

Ensemble. À quoi servent les fonds recueillis ?

Robert Boulé et Michel Caza. Des quelque 128 000 \$ recueillis, 97 000 \$ retournent à plus d'une centaine d'organismes de toutes sortes. Cela signifie que nos frais d'exploitation sont d'environ 31 000 \$. Mais ils seraient beaucoup plus élevés sans l'appui de nos commanditaires, qui permet de réduire considérablement le prix des denrées que nous devons acheter (pain, beurre, boissons gazeuses, fèves au lard, ustensiles, sacs, etc.) ou qui nous sont données, tout simplement. De la somme de 97 000 \$, donc, 70 000 \$ seront redistribués par les postes de quartier eux-mêmes aux organismes locaux. Tous ces petits dons à des groupes qui agissent directement auprès des plus démunis sont efficaces. À cela, il faut ajouter une somme de 27 000 \$ qui est distribuée directement par

le Fonds humanitaire de la Fraternité à des organismes qui ont une vocation moins locale. Pensons par exemple au Réseau Enfants Retour, à l'Association de la fibrose kystique, à Viomax, etc. En somme, année après année, nous cherchons à garder nos frais d'exploitation le plus bas possible pour redistribuer un maximum d'argent.

Ensemble. Si vous aviez un souhait à formuler, pour la prochaine année, quel serait-il ?

Robert Boulé et Michel Caza. La Journée des fèves au lard traverse, jusqu'à un certain point, une crise de croissance, dans la mesure où il est de plus en plus difficile d'augmenter le nombre des repas distribués. Ainsi, cette année, nous avons dû durant les deux dernières semaines limiter le nombre de repas vendus. Certains postes de quartier nous appelaient pour nous dire qu'ils pouvaient vendre encore cent, deux cents ou trois cents repas, mais nous ne pouvions plus accepter ! Il nous faut donc trouver une façon de garder ou de renouveler nos commanditaires, pour continuer de contenir nos frais d'exploitation, de ne pas augmenter trop le nombre des repas distribués, parce que notre effort logistique est poussé à son maximum, tout en continuant de recueillir le maximum de contributions dans la communauté. Voilà pourquoi nous pensons à augmenter un peu le prix des repas l'an prochain, prix qui est resté le même depuis les débuts de la Journée des fèves au lard telle qu'on la connaît, en 2000. Mais la décision n'est pas encore prise.



Un homme à qui il faut rendre hommage : Rodger Brulotte



Les deux grands organisateurs, Robert Boulé, vice-président à la Prévention et aux Relations avec les membres, et Michel Caza, coordonnateur des activités sociales à la Fraternité.



Merci à nos généreux commanditaires

Sans leur contribution, nos frais d'exploitation
augmenteraient d'au moins 40 000 \$.



R. M. HÉBERT INC.
IMPRIMERIE COMMERCIALE



La Symphonie fête ses 50 ans !



YVES DUPÉRÉ
VICE-PRÉSIDENT SECRÉTAIRE

En 2006, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal fêtait ses 50 ans d'existence. Tout un événement.

L'année 1956 a marqué la naissance de la Symphonie vocale sous la direction de Russel Trépanier, qui a grandement contribué à faire de la Symphonie ce qu'elle est aujourd'hui, 50 ans plus tard.

Deux directeurs musicaux ont succédé au fondateur : Jean Ratelle, capitaine détective, et, depuis 1981, Rolland Côté, musicien et professeur de musique au Collège Villa-Maria de Montréal. Encore à ce jour, il harmonise le magnifique répertoire de la Symphonie vocale.

D'année en année, la réputation de la Symphonie vocale grandit et l'amène à se produire de plus en plus souvent en toutes sortes d'occasions : concerts-bénéfice, soupers-concerts, téléthons, soirées d'animation, collectes de fonds, mariages, premières communions et confirmations, messe du Souvenir, etc., et ce, pour le plus grand plaisir de l'auditoire.

Tout au long de 2006, les membres du conseil d'administration de la Symphonie ont multiplié les occasions de célébrer son cinquantenaire.

Les 21 et 22 avril, les choristes ont fait salle comble au cégep Marie-Victorin et les mercis, bravos et félicitations ont été légion. Le vendredi soir, tous les anciens choristes avaient été invités à entendre la Symphonie

et à monter sur scène à la fin du concert pour chanter en chœur un air fort connu de Jean Lapointe, « C'est dans les chansons »! Un vin d'honneur a suivi, permettant aux choristes de refaire connaissance.

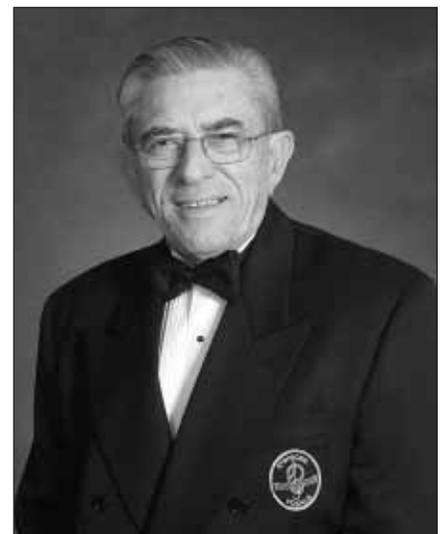
Au mois de mai, le tournoi de golf a réuni plus de 200 amateurs au club Granby St-Paul. Tous les participants se sont



Jean Ratelle, deuxième directeur de la Symphonie vocale. C'est lui qui, en 1974, a embauché Denyse Rheault comme pianiste accompagnatrice, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

déclarés très satisfaits de leur journée, même si le soleil n'était pas de la partie.

La Symphonie n'aurait pas pu célébrer son 50^e anniversaire sans enregistrer un nouveau CD. Intitulé « *Fraterniser... en chantant* », celui-ci regroupe 17 chansons



Georges Généreux, choriste depuis 50 ans!!!!... À combien de pratiques, de funérailles et de concerts a-t-il participé depuis toutes ces années? Pour sa longue participation à la vie de la Symphonie, la Fraternité lui a octroyé le titre de membre émérite lors du Gala du Président le 1^{er} avril dernier.



Lors du Gala du Président, le 1^{er} avril 2006, Rolland Côté, directeur musical de la Symphonie depuis 1981, et Denyse Rheault, pianiste accompagnatrice de la Symphonie depuis 1974, ont tous deux été nommés membres honoraires de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.



Dévoilement d'une mosaïque de photos remise à la Symphonie vocale lors du concert du 21 avril 2006 au cégep Marie-Victorin. La photo a été remise au président de la Symphonie, Pierre Mathieu, par Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, et Yvan Delorme, directeur du Service de police de la Ville de Montréal.



La Symphonie lors du concert du 21 avril 2006 dans la Salle Désilets du cégep Marie-Victorin.

puisées à même son vaste répertoire. Le choix s'est avéré difficile, vu le nombre, la diversité et la popularité des titres chantés au cours des ans...

Cet anniversaire n'aura pas empêché la Symphonie de participer activement à des événements qui reviennent année après année : en septembre, participation à Ottawa au Service commémoratif des policiers et agents de la paix canadiens; en octobre, participation à Sherbrooke à la cérémonie de l'Association canadienne des dons d'organes; le 11 novembre, messe du Souvenir; le 24 décembre, messe de Noël à la Fraternité. Et la Symphonie est toujours là pour apporter soutien, chaleur et amitié aux familles des confrères policiers décédés.

La Symphonie ne pourrait probablement pas être aussi active sans le soutien continu de ses partenaires, la Fraternité des policiers

et policières de Montréal, la Caisse Desjardins des policiers et policières, l'Association de Bienfaisance et de Retraite des policiers et policières de Montréal, l'Association des policiers et policières retraités, le Club COOP des policiers et policières de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal et Pied-Mont DORA.

En fait, sans l'implication des membres actuels de la Symphonie et de tous les choristes qui se sont succédé au cours des années, la Symphonie vocale n'aurait jamais pu atteindre son 50^e anniversaire et devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Bravo et chapeau à chacun d'eux!



Le conseil d'administration : Yves Dupéré, vice-président – Secrétariat; Normand Beaudoin, vice-président – Communications; Hubert Couillard, vice-président – Administration; André Robinson, vice-président – Finances; et Pierre Mathieu, président.

LA SYMPHONIE VOCALE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÈRES DE MONTRÉAL



50^e anniversaire



FREDERIC GAUTHIER
Président



ANDRE BOUCHARD
Vice-président Général



YVES TURIBE
Vice-président adjoint



NORMAN BÉDARD
Vice-président adjoint



ROBERT GAUTHIER
Vice-président adjoint



RICHARD GOSS
Président adjoint



DENISE HÉBERT
Présidente adjointe



RAYNALD BÉDARD



RENÉ TURIBE



RICHARD BÉDARD



RENÉ BÉDARD



RENÉ BÉDARD



MICHEL BÉDARD



ROBERT BÉDARD



CLAUDE BÉDARD



PIERRE BÉDARD



ROBERT GAUTHIER



MARCEL GAUTHIER



ANDRÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



CLAUDE GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



RENÉ GAUTHIER



Cadre remis par le directeur du SPVM, Yvan Delorme, lors du concert annuel, 21 avril 2006.

Choristes membres de la Symphonie vocale en 2006. Merci au Service de police de la Ville de Montréal pour sa collaboration. Sans son appui, nous n'aurions pu monter cette Mosaïque.

Bénévoles pour Olympiques Spéciaux Québec :

Deux policières au grand cœur

Johanne Lesage et Chantal Morneau, toutes deux agentes sociocommunautaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ne comptent ni le temps ni les efforts qu'elles consacrent au mieux-être des athlètes spéciaux, une cause qui leur tient à cœur autant qu'elle leur fait chaud au cœur chaque fois qu'elles sont en contact avec ces sportifs vivant avec une déficience intellectuelle.

FRÉDÉRIC SIMONNOT



Johanne Lesage et Chantal Morneau

Johanne Lesage, 40 ans, mère d'un garçon de 7 ans et d'une fille de 4 ans, est l'un des 4 agents sociocommunautaires du poste de quartier 16, à Verdun. Elle passe environ 80 % de son temps à faire de la prévention auprès de la jeunesse, dans les garderies, les écoles et les centres pour jeunes, afin de lutter contre le tagage, l'intimidation, les gangs de rue, la toxicomanie. « J'éprouve une grande satisfaction à l'idée de pouvoir parfois contribuer à remettre un jeune sur le droit chemin », dit-elle.

Une belle cause

C'est le lieutenant Michel Larivière, du SPVM, et ses collègues du poste de quar-

tier de l'arrondissement LaSalle qui ont organisé la première collecte de fonds québécoise au profit d'Olympiques spéciaux Québec (OSQ), à l'occasion des Jeux provinciaux d'été de 1997. « Michel était mon supérieur à l'époque, se souvient Johanne. C'est quand on fait des activités avec les athlètes spéciaux que ça devient important, que ça prend un sens. "You got to feel the spirit", dit toujours Michel, et c'est justement là, au contact de ces athlètes, que ça se passe. On sait ensuite pourquoi on vend des chandails et pourquoi on fait des lave-autos! »

Agente sociocommunautaire au poste de quartier 1, à Kirkland, Chantal Morneau, 43 ans, mère d'un garçon de 12 ans et



d'une fille de 10 ans, fait preuve du même enthousiasme quand elle évoque l'origine de son engagement. « En 1998, Michel Larivière a envoyé un mémo à tous les commandants de poste pour leur demander leur collaboration. Dans notre poste, nous avons organisé un lave-autos avec des policiers, des bénévoles et des athlètes spéciaux et c'est nous qui avons ramassé le plus d'argent, se souvient-elle. L'année suivante, Michel m'a invitée à participer au dernier relais, le "Final Leg", à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des jeux tenus à Raleigh, en Caroline du Nord. C'est là que j'ai vu toute l'ampleur de l'événement et que j'ai décidé de me consacrer à fond à cette cause. »

Chantal, qui travaille elle aussi avec la jeunesse, a rencontré Johanne il y a une douzaine d'années dans ce qui était alors le District 13, à Dorval. Elles ont commencé à peu près en même temps à collecter de l'argent dans le cadre de « la Course au flambeau des agents de la paix ». Chantal est membre du comité provincial de cette campagne annuelle depuis 1999 et Johanne, depuis 2005.

Une admiration réciproque

« Quand j'ai fait la course à relais entre Montréal et Saint-Jérôme en juillet 2005 avec des athlètes spéciaux, je me suis rendu compte qu'ils nous voyaient comme des héros, alors que pour moi, les vrais héros,

c'étaient eux. En tous cas, ce jour-là, ce sont eux qui m'ont donné le courage d'aller jusqu'au bout. Le sourire de ces gens, tellement contents de voir qu'on fait quelque chose pour eux, c'est vraiment impressionnant. Ils savent qu'ils sont différents, mais cela ne les empêche pas de vouloir participer à des compétitions comme n'importe qui », raconte Johanne.

« Il faut vraiment voir les athlètes réagir à notre contact pour comprendre ce qui nous motive, renchérit Chantal. En plus, au premier abord, certains d'entre eux ont peur de la police, donc toutes les activités communes que nous organisons constituent une belle occasion de rapprochement. »

Les deux policières se disent amplement récompensées de leurs efforts. « Quand je me sens découragée, je pense à eux et ça m'aide à retrouver le moral, confie Johanne. Nous sommes entrées dans la police pour protéger et servir, et servir, pour moi, ça ne veut pas simplement dire répondre aux appels d'urgence. Aider ces personnes, c'est aussi servir la communauté. En plus, ça me permet d'inculquer de belles valeurs à mes enfants en leur montrant qu'on peut faire la différence dans la vie des autres. »

Des moments intenses

À les entendre, amasser de l'argent pour venir en aide à ces athlètes offrirait des gratifications à la fois immédiates et inestimables. « C'est vrai que ça nous permet de transmettre quelque chose de positif à nos enfants, acquiesce Chantal, ne serait-ce qu'en les mettant en contact avec des gens qui, malgré leurs difficultés, se fixent des buts. Quand mon fils a participé avec moi au dernier lave-autos, nous avons fait la connaissance d'un nageur de 55 ans que nous sommes allés encourager lors de sa compétition. C'était très émouvant. »





Provinciales, nationales ou internationales, les compétitions olympiques sont naturellement des temps forts qui stimulent le dynamisme des deux policières. « C'est très beau de voir les policiers remettre leurs médailles aux athlètes pour les féliciter de leurs efforts », affirme Johanne. « Et la philosophie est très particulière, ajoute Chantal, puisque, à la fin des épreuves, tous les participants sont applaudis et le dernier l'est encore plus que les autres. »

La première cause corporative de 85 000 policiers dans 35 pays

Présent dans 150 pays, l'organisme sans but lucratif Special Olympics offre 26 sports d'été et d'hiver répartis dans un éventail de programmes permettant aux athlètes vivant avec une déficience intellectuelle de s'entraîner régulièrement et d'accéder, s'ils le désirent, à des compétitions de divers niveaux, y compris international. On compte 2,25 millions d'athlètes spéciaux, 500 000 bénévoles et plus de 140 000 entraîneurs. Les jeux provinciaux, nationaux et mondiaux sont tenus suivant un cycle de quatre ans, en faisant alterner jeux d'été et jeux d'hiver.

Un hommage au courage

La Course au flambeau des agents de la paix a vu le jour en 1981 à l'initiative de Richard LaMunyon, shérif de Wichita, au Kansas. Aujourd'hui, plus de 85 000 policiers, agents des douanes et agents correctionnels portent « la flamme de l'espoir » dans 35 pays, ce qui fait de Special Olympics la première cause corporative de la police dans le monde entier. « Pour Richard LaMunyon, le dénominateur commun entre les athlètes spéciaux et les policiers, c'est le courage, et c'est pourquoi il a eu l'idée d'organiser cette course », rappelle Chantal Morneau, qui agira elle-même à titre de capitaine de l'équipe du dernier relais aux prochains jeux provinciaux de Valleyfield en mars 2007.

La campagne annuelle de la Course au flambeau comprend une panoplie d'activités de représentation et de collecte de fonds (tournois de golf, lave-autos, relais, etc.). Au Québec, certaines de ces activités ont d'ailleurs atteint une notoriété enviable, comme les Olympiades corporatives, le Défi 767 – des équipes de 20 personnes tentant de tirer un Boeing sur une distance de 3,5 m, dont celle des Blue Sisters, composée de policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – et le Défi d'acier (même principe avec une locomotive).

125 000 \$ ramassés en 2006

Aujourd'hui, plusieurs organisations policières sont partenaires de cette initiative aux côtés du SPVM, dont la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, la Police du CN et l'Agence des services frontaliers du Canada. Grâce à leurs efforts conjoints, plus de 550 000 \$ ont été versés à ce jour à OSQ, dont quelque 125 000 \$ lors de la campagne de financement 2006.

« Environ 3600 athlètes spéciaux et 1000 bénévoles bénéficient de cet appui au sein de 350 clubs affiliés implantés dans toutes les régions du Québec. Les sections locales d'OSQ proposent des entraînements toutes les semaines dans 7 sports d'été et 7 sports d'hiver à des athlètes spéciaux de tous âges et organisent environ 80 compétitions annuelles, avec un championnat provincial pour chaque sport. En outre, nos athlètes participent aussi maintenant aux Jeux du Québec en athlétisme, natation et patinage artistique et à ceux du Canada en natation et patinage artistique », rappelle Isabelle Montpetit, coordonnatrice aux communications d'OSQ.

Les Jeux olympiques spéciaux provinciaux d'hiver de Valleyfield, en mars 2007, seront suivis par les Jeux olympiques spéciaux mondiaux d'été, à Shanghai au mois d'octobre, et les Jeux olympiques spéciaux nationaux d'hiver, à Québec en février 2008.



« *Protégeons nos enfants et conservons la magie* »

Le Tour cycliste des policiers de Montréal : un succès!

Du 10 au 16 août dernier, seize policiers du Service de police de la Ville de Montréal ont sillonné les routes de sept régions du Québec afin d'amasser des fonds pour deux organismes voués à la protection et au mieux-être des enfants : le **Réseau Enfants Retour** et la **Fondation Marie-Vincent**.

La générosité de la population et des commanditaires a permis de collecter 30 000 \$ à leur profit.

Parcourant près de 1 300 kilomètres, le groupe de 11 cyclistes et 5 accompagnateurs s'est rendu jusqu'à Gaspé, en passant par Sherbrooke, Saint-Georges-de-Beauce, Québec, Rivière-du-Loup, Rimouski et Sainte-Anne-des-Monts. Dans chacune de ces villes, des kiosques de sensibilisation et d'information animés par des représentants des deux organismes ont été mis sur pied pour recueillir des fonds.

Tout au long du trajet, on a pu rencontrer des gens sympathiques,

généreux et accueillants. Les organisateurs du Tour tiennent à remercier tous les services de police de la Sûreté du Québec et des différents corps municipaux pour leur appui.

Le Réseau Enfants Retour et la Fondation Marie-Vincent sont reconnus pour leurs approches de prévention novatrices et leur efficacité en matière de protection des enfants. Le premier aide les parents à retrouver leurs enfants portés disparus et sensibilise le public afin d'éviter que d'autres enfants ne soient victimes





d'agression et d'exploitation, et ce, tout à fait bénévolement. La seconde subventionne des organismes communautaires québécois qui luttent contre toute forme de maltraitance commise envers les enfants de douze ans et moins.

Ni le Réseau Enfants Retour ni la Fondation Marie-Vincent ne reçoivent de subvention des gouvernements provincial et fédéral. Tous deux dépendent presque exclusivement de la

générosité des individus, des entreprises et de leurs bénévoles.

Le groupe des cyclistes était constitué de Marc Cournoyer, Michel Deschenaux, Pierre Desmarais, Yannick Émond, André-Marcel Fréchette, Serge Fyfe, Mario Lambert, Marc Lapointe, Alain Ouellette, Pascal Richard et Nicolas Tatarranni. Les accompagnateurs étaient Lionel Anglade, Louis Audet, Michelle Lavallée, Raz Mandjee et Claude Ritchot.

Des remerciements spéciaux sont adressés par le comité organisateur à MM. Yvan Delorme, directeur du SPVM; Jean-Guy Gagnon, directeur adjoint; Alain Legault et Claude Leclaire, également du SPVM; ainsi qu'à Yves Francoeur, président de la Fraternité; Martin Roy, vice-président aux Relations de travail; et Guy Lefrançois, de l'Association athlétique et sportive, pour leur soutien.



Une force financière au service de la force policière

JACQUES DEXTRADEUR
PRÉSIDENT

L'union fait la force

Avec plus de 20 000 membres, un volume d'affaires dépassant les 640 millions de dollars et une croissance de 40 millions au cours de la dernière année, la Caisse Desjardins des policiers et policières (CDPP) confirme sa position de chef de file. En tant que coopérative financière, elle offre de nombreuses retombées à ses membres. En 2005, la Caisse a notamment proposé en assemblée générale annuelle la redistribution de 1,5 million de dollars sous forme de ristourne et prévoit renouveler la formule pour la seizième année de suite.

Une représentation policière forte

Depuis sa fondation par des policiers le 3 janvier 1946, une seule et même visée a guidé la caisse dans ses orientations : offrir l'excellence à ses membres en étant toujours plus près de leurs besoins et préoccupations.

En intégrant la communauté policière à sa structure décisionnelle, administrative et organisationnelle, la Caisse se branche sur les besoins et les intérêts de ses sociétaires. Des policiers et policières actifs et retraités composent son conseil d'administration ainsi que son conseil de surveillance. Trois policiers sont dégagés de leurs fonctions pour participer aux activités quotidiennes de la Caisse. S'ajoutent à eux une soixantaine d'employés dévoués et compétents. Cette formidable équipe travaille chaque jour pour faire évoluer la force économique des policiers et policières.

Une force en évolution

L'évolution rapide des systèmes technologiques donne à notre institution de nouveaux moyens. Grâce à son service d'accueil téléphonique personnalisé et à son site

Internet (www.caisse-police.com), ses membres sont bien informés. La Caisse est désormais accessible partout, au bout des doigts : par messagerie électronique, à l'aide de la ligne téléphonique sans frais, au moyen du service Accès D par téléphone et par Internet, depuis tous les guichets automatiques des réseaux Desjardins, Interac et System Plus. En outre, elle bénéficie d'un excellent réseau de communication avec ses membres à même la structure syndicale, patronale et associative.

La Caisse ne cessant de progresser, elle offre maintenant son savoir-faire à l'ensemble des policiers municipaux du Québec et des travailleurs de la même sphère d'activité professionnelle. Elle a préparé au cours de l'année 2006 une toute nouvelle solution intégrée conçue sur mesure pour ses membres, en réponse à leurs demandes : la Protection VIP. Cette offre de service personnalisée exclusive à sa clientèle policière accompagnera le membre au cours des trois étapes importantes de sa vie financière : l'aspirant, le policier en cours de carrière et la retraite active.

Elle sert sa clientèle depuis le siège social situé dans l'arrondissement Plateau-

Mont-Royal ainsi qu'au Centre de services des policiers et policières municipaux du Québec et au Centre de financement aux entreprises des caisses de groupe, dans l'arrondissement d'Anjou.

Une force pour le milieu policier

La Caisse participe à la vie associative de ses membres. Grâce à son fonds d'aide au développement du milieu, elle verse des dons et commandites aux organismes et événements policiers et parapoliciers. Fidèle à sa mission coopérative, elle s'engage dans la communauté policière.

Une force au travail

Imaginer des façons de développer la force financière des policiers et policières, mettre en œuvre des solutions de groupe qui répondent aussi aux besoins individuels : voilà l'essence même de la Caisse Desjardins des policiers et policières, qui réserve ses services exclusivement à la communauté policière.



**Caisse Desjardins
des policiers et policières**

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

POINT DE SERVICE

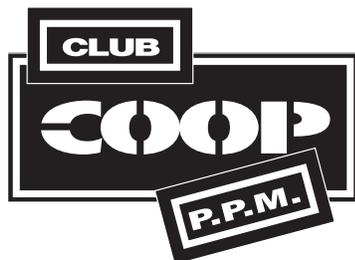
7955, boul. Louis-H.-Lafontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4

Bur. : 514 849-3761

Télec. : 514 849-6804

Restez en contact : visitez le www.caisse-police.qc.ca

Les partenaires de la Fraternité...



DEPUIS 1949

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal

RICHARD DE CARUFEL
PRÉSIDENT

Depuis 1949, la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal offre les avantages d'un Club, d'où le nom Club COOP C.U.M. en 1991 et, depuis 2002, Club COOP P.P.M.

Le Club COOP P.P.M. négocie d'année en année de nombreux avantages pour les policiers et policières membres, donnant droit à des privilèges souvent exclusifs, avec certaines de ses entreprises affiliées :

AUTOMOBILE Assurances auto, concessionnaires et entreprises spécialisées.

DÉCORATION / HABITATION Assurances, chauffage, déménagement, immobilier, matériaux, meubles.

ÉLECTRONIQUE Caméras, cellulaires, ordinateurs, systèmes de son, télécopieurs et téléviseurs.

HÉBERGEMENTS / RESTAURANTS Montréal et banlieues, Bécancour, Mont-Sainte-Anne, Québec, etc.

LOISIRS / SPORTS / VOYAGES Camping, chasse et pêche, conditionnement physique, golf, hockey, ski, etc.

MODE ET ACCESSOIRES Bijoux, vêtements pour femmes de grande taille, vêtements de sport, etc.

PRODUITS ET SERVICES DIVERS Fleuristes, imprimeur, photographe, placements, etc.

SERVICES PROFESSIONNELS / SANTÉ Dentisterie, denturologie, droit civil et immobilier, épilation au laser, faillites, funérailles, impôts, ophtalmologie, orthopédie, etc.

CETTE CARTE indispensable fait économiser tout au long de l'année.

NOTRE GUIDE D'ACHATS annuel est disponible au 480 ...

CONSULTEZ-LE régulièrement sur notre site Internet : www.clubcoopmontreal.com pour connaître les nouveautés.

VISITER le 480 ... C'EST PAYANT (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30)

ARTICLES PROMOTIONNELS (avec logo du service ou personnalisés à votre entreprise)

ARTICLES POUR GOLFEURS (balles, bâtons, casquettes, gants, parapluies, sacs, souliers, tees, vêtements)

PRODUITS RAY-BAN à MOINS 40 % - TOUTOUS et VOITURES de POLICE (identifiés au SPVM) -

LIVRES, DIVERTISSEMENTS (rabais restaurants, loisirs, sports et divers)

BILLETTERIE SPEC :

Une variété de billets de spectacles de tous genres (humour, hockey, football, pièces de théâtre ou théâtres d'été)
au Centre Bell, à La Place des Arts, au Théâtre St-Denis, au Cabaret du Casino, etc.

Tél. : 514 527-3644 Fax : 514 527-3645 Internet : www.specbillets.com Courriel : specbillets@videotron.ca

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal, 480, rue Gilford, SS-010, Montréal, H2J 1N3



Internet www.clubcoopmontreal.com
Courriel info@clubcoopmontreal.com

Téléphone 514 527-8251
Télécopieur 514 527-3668
Code-à-phone 514 527-0620
Publicité 514 352-3858
Billetterie 514 527-3644

**RÉFÉREZ-NOUS
UNE ENTREPRISE !**
514 352-3858

**NOUS SAURONS
VOUS REMERCIER**

**FAITES ADHÉRER
UN(E) AMI(E) !**

**** À TOUS NOS MEMBRES ****
Soyez au courant plus
rapidement des nouveautés

Faites-nous parvenir votre
adresse de courriel à
courriel@clubcoopmontreal.com

en nous indiquant votre nom
et numéro de membre

Une première

pour l'APPR!

À la suite du sondage que nous avons effectué auprès de nos membres relativement à notre désir d'organiser pour eux des journées d'information avec l'aide de nos décideurs, à savoir l'ABR, la FRAT et les dirigeants et experts de certains services de notre caisse d'économie, nous avons tenu deux rencontres afin de transmettre à nos membres retraités ayant atteint 60, 65 ou 69 ans toutes les réponses à leurs questionnements concernant la rente de la RRQ, les différentes assurances offertes par la FRAT à 65 ans et les FERR, qui doivent succéder aux REÉR à 69 ans.

Selon nos statistiques, vous êtes entre 250 et 300 à atteindre ces différents âges chaque année, et 260 retraités ont répondu qu'ils étaient très intéressés par ces rencontres d'information.

J'ai donc demandé à mon vice-président, André Sasseville, de se joindre à moi pour faire en sorte de répondre au souhait exprimé par nos retraités. Nous avons contacté et rencontré le président de l'ABR, le président de la Fraternité et le directeur général de notre caisse d'économie pour les inviter à se joindre à nous, à proposer des conférenciers spécialisés et à fournir l'appui financier nécessaire à la réalisation de ce projet.

C'est le 25 et le 27 septembre dernier que nos rencontres ont eu lieu. Parmi les 260 retraités qui s'étaient inscrits, 102 étaient présents le lundi et 93 de plus le mercredi, soit un total de 195 participants à ces deux rencontres, qui ont été qualifiées d'extraordinaires.

J'ai eu l'honneur de présenter le conférencier du 1^{er} sujet, « La Fraternité et les assurances », Yves Francoeur, le président de la Fraternité, accompagné de Denis Monet, vice-président au Secrétariat et à la Trésorerie. Le 2^e sujet, « Notre Caisse d'économie, ses services, ainsi que les REÉR et les FERR », a été présenté par son directeur général, Yvon Séguin, accompagné de Richard Hanna et de deux personnes chargées du service aux membres. Le 3^e sujet, « L'ABR, ses services, les rentes », a

été traité par son président-directeur général, Louis Monette, accompagné du vice-président, Mario Morroni, qui ont répondu ensemble à toutes les questions des membres présents. Tous ont transmis beaucoup d'information et de documents sur les nombreux services qu'ils offrent aux membres retraités et leurs responsabilités envers eux et leur famille.

Pour le 4^e sujet, « Services légaux, les différents testaments, mandats d'incapacité », nous avons invité les notaires M^e Yvan Corbeil et M^e Carl Corbeil. En plus de répondre à toutes les questions, ils ont fourni une multitude de renseignements légaux et transmis un document à tous nos retraités.

La Fraternité, l'ABR et la Caisse d'économie ont partagé le coût de la pause-café, ainsi que du repas du midi et des rafraîchissements lors des deux rencontres. La Caisse d'économie a aussi offert l'apéro.

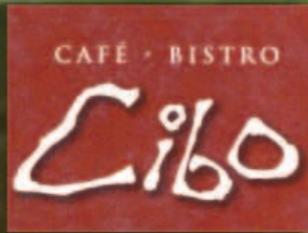
En terminant, je voudrais remercier particulièrement les dirigeants de l'ABR, de la Fraternité et de la Caisse d'économie, toute l'équipe de l'APPR, et spécialement André Sasseville, pour s'être embarqués avec moi dans la réalisation de ces deux journées d'information si importantes pour nos membres retraités. J'espère, et c'est aussi le désir de toutes les personnes qui étaient présentes, que ce genre de rencontres deviendra annuel à l'avenir pour les 250 à 300 retraités qui atteignent ces âges chaque année... Merci à vous tous.



RAYMOND LAFRAMBOISE
PRÉSIDENT



Association des policiers et policières
retraités de Montréal



**Un air de la Petite Italie
au coeur du Plateau !**

**Menu du jour
Midi et soir
Entrée et plat principal
thé/café**

HEURES D'OUVERTURE

Lundi	9 h à 17 h	Mardi	9 h à 22 h
Mercredi	9 h à 22 h	Jeudi	9 h à 22 h
Vendredi	9 h à 22 h	Samedi	9 h à 22 h
Dimanche FERMÉ			

Des salles pour tous les groupes et pour toutes les occasions !
(mariages – fêtes – réunions d'affaires)

Belles salles modulaires pouvant accueillir entre 50 et 300 personnes

480, rue Gilford
(angle Berri)
Montréal

(514) 527-4169
Pour réservations
Luciano, Vincenzo, Maximiliano

Face au métro Laurier (sortie via rue St-Joseph)

Stationnement GRATUIT disponible le soir



Télecramme

P L U S

1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1W6
Tél. : 1-88-TELEGRAM
1 (888) 353-4726
Télécopieur : 1 (800) 363-7087

*Le télégramme réinventé
Pour être présent quand e'est le temps!*

* Naissance * Hospitalisation * Décès
* Anniversaire * Félicitations * Affaires

1 888 353-4726 / 1 88TELEGRAM

le seul et unique service de télégramme au Canada

LA MISSION DE TÉLÉGRAMME PLUS

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

TÉLÉGRAMME PLUS transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra à vos besoins, en toute confiance.

Mettez notre expertise à votre service

Tél. : 1-88-TELEGRAM ou 1 (888) 353-4726